

---

**Fonds de dotation ADOS – Eléonore  
FOURNIER**

FONDS DE DOTATION REGI PAR LA LOI DU 4 AOUT 2008

11 RUE DE VERSAILLES

92430 MARNES-LA-COQUETTE

---

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2014  
EXERCICE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014**



JÉGARD

**LEO JEGARD & ASSOCIES**

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS

94120 FONTENAY SOUS BOIS

TÉL. : 01 48 73 69 91 – FAX. : 01 48 75 40 43

[bienvenue@jegard.com](mailto:bienvenue@jegard.com) - [www.jegard.com](http://www.jegard.com)

## FONDS DE DOTATION ADOS – ELEONORE FOURNIER

Siège social : 11 Rue de Versailles  
92430 Marnes-la-Coquette

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014 EXERCICE DU 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014**

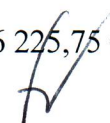
Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds de dotation Ados – Eléonore Fournier tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

- Le bilan se totalise à 199 982,38 € et fait ressortir un excédent de 8 405,75 €.
- Le compte de résultat se totalise en charges à 7 820 € et en produits à 16 225,75 €.



## 1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Dotation à la fin de cet exercice.

## 2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.



### 3- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 12 Mars 2015

Le Commissaire aux Comptes

**Léo JEGARD & ASSOCIES**

  
**François JEGARD**  
Commissaire aux Comptes  
Président du Conseil de Surveillance

---

# COMPTES ANNUELS

## Bilan

ACTIF		Exercice N clos le 31/12/2014			Exercice N-1 clos le 31/12/2013
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
	<i>Immobilisations corporelles :</i>				
	<i>Immobilisations financières (1)</i>				
<b>TOTAL I</b>					
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<i>Stocks et en-cours :</i>				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	<i>Créances (2) :</i> Créances usagers et comptes rattachés Autres				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	199 982,38		199 982,38	204 271,63
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance (2)				
	<b>TOTAL II</b>	199 982,38		199 982,38	204 271,63
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		199 982,38		199 982,38	204 271,63
(1) Dont à moins d'un an					
(2) Dont à plus d'un an					
(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs net à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

## Bilan

		<b>PASSIF (avant répartition)</b>	Exercice N clos le 31/12/2014	Exercice N-1 clos le 31/12/2013
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>			
	Dotation		188 669,68	202 169,68
	Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau		236,95	
	<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>8 405,75</b>	<b>236,95</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Autres fonds associatifs</b>			
	Fonds associatifs avec droit de reprise :			
	- Apports avec droits de reprise			
	- Legs et donations			
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
	Ecarts de réévaluation			
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
	Provisions réglementées			
	Droit des propriétaires (commodat)			
		<b>TOTAL I</b>		197 312,38
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques et charges			
<b>FONDS DEDIES</b>	Fonds dédiés :			
	- Sur subventions de fonctionnement - Sur autres ressources			
	<b>TOTAL II</b>			
<b>DETTES (1) (d)</b>	Emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours		2 400,00	1 200,00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)		270,00	555,00
	Dettes fiscales et sociales			
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			110,00
	Produits constatés d'avance			
	<b>TOTAL III</b>		2 670,00	1 865,00
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		199 982,38	204 271,63
	(1) Droit à plus d'un an Dont à moins d'un an			
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
	(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.			
	(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit.			
	(c) Dettes sur achat ou prestation de services.			
	(d) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commande en cours.			
	<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
	Legs net à réaliser :			
	- acceptés par les organes statutairement compétents			
	- autorisés par l'organisme de tutelle			
	Dons en nature restant à vendre			

## Compte de Résultat

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	Exercice N clos le 31/12/2014	Exercice N-1 clos le 31/12/2013
Prestations de services facturées		
Reprise de dotation	14 500,00	
Dons	0,00	
Autres produits	0,00	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
<b>TOTAL I</b>	<b>14 500,00</b>	<b>0,00</b>
Subventions accordées	6 000,00	
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) (2) :		
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Autres charges externes	1 550,00	1 520,00
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements		
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges		
<b>TOTAL II</b>	<b>7 550,00</b>	<b>1 520,00</b>
<b>I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>6 950,00</b>	<b>-1 520,00</b>
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		



## Compte de Résultat

<b>COMPTE DE RESULTAT suite</b>	Exercice N clos le 31/12/2014	Exercice N-1 clos le 31/12/2013
Produits financiers :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 126,08	2 311,95
Intérêts courus à recevoir à terme	599,67	
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>1 725,75</b>	<b>2 311,95</b>
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes sur créances liées à des participations		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 725,75	2 311,95
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	8 675,75	791,95
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL VII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés (IX)	270,00	555,00
Total des produits (I+III+V+VII)	16 225,75	2 311,95
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	7 820,00	2 075,00
SOLDE INTERMEDIAIRE	8 405,75	236,95
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Excédent ou déficit	8 405,75	236,95
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total		

# ANNEXE

**FONDS DE DOTATION « ADOS – ELEONORE FOURNIER »  
11 rue de Versailles 92430 MARNES-LA-COQUETTE**

<b>ANNEXE</b>
---------------

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, caractérisés par les données suivantes :

– Total du bilan	199 982,38 €
– Total du compte de résultat (Produits)	16 225,75 €
– Résultat de l'exercice (Excédent)	8 405,75 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Fonds de Dotation.

Note n°1	Evénements significatifs
Note n°2	Evénements postérieurs à la clôture
Note n°3	Règles et méthodes comptables

**NOTE n° 1**

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS**

- Le dossier de déclaration du fonds de dotation « ADOS – Eléonore Fournier » a été déposé en Préfecture des Hauts-de-Seine le 30 octobre 2012. Suite à la réception du récépissé en date du 22 novembre 2012, sa déclaration a été publiée au Journal Officiel sous le numéro d'annonce 2101, parue le 8 décembre 2012.
- L'objet du fonds de dotation « ADOS – Eléonore Fournier » est d'assister des personnes morales à but non lucratif dans l'accomplissement de leurs œuvres et/ou missions d'intérêt général dans les domaines de la santé et de l'éducation et, plus particulièrement, les projets visant à venir en aide aux adolescents en situation de mal-être psychologique apparent ou non, ainsi qu'à ceux qui les entourent.

- En avril 2014, le conseil d'administration du fonds de dotation « ADOS – Eléonore Fournier » a voté un budget prévoyant 14 500 EUR de charges dont 10 000 EUR pour soutenir le projet présenté par l'association Initiatives & Changement, 3 000 EUR pour organiser un séminaire réunissant professionnels de l'éducation et professionnels de la santé à l'automne 2014, et 1 500 EUR de dépenses courantes. Ces 14 500 EUR ont été repris de la dotation pour figurer en produits de l'exercice.
- En mai 2014, le fonds de dotation « ADOS – Eléonore Fournier » a signé une convention avec l'association Initiatives & Changement pour le financement en deux tranches d'un nouveau programme de formation « Bien être et santé des adolescents ».  
La première tranche de 6 000 EUR est libérée à la signature de la convention.  
La deuxième tranche comprenant deux paiements de 4 000 EUR chacun, n'est libérée qu'après accord du conseil d'administration du fonds de dotation pour mener le projet présenté à son terme sur la base du retour d'expérience des deux premières sessions. Il est prévu que cet accord soit formalisé début 2015. Ce montant est intégré au résultat de l'exercice et il sera proposé au conseil d'administration de le reporter à nouveau.
- Le séminaire n'ayant pas eu lieu en 2014, les 3 000 EUR sont également intégrés au résultat de l'exercice. Sa reprogrammation n'étant pas pour 2015 mais pour 2016, il sera proposé au conseil d'administration de réintégrer ce montant dans la dotation.
- Une évaluation au 31 décembre des intérêts courus à recevoir sur les comptes à terme 3 ans ouverts en 2014 est mentionnée au bilan. Il n'est pas prévu à la clôture des comptes de percevoir tout ou partie de ces intérêts de façon anticipée.

## **NOTE n° 2**

### **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

- Il n'est pas intervenu d'événement postérieur à la clôture nécessitant une information particulière dans l'annexe des comptes annuels.

## **NOTE n°3**

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

#### **A. PRINCIPES COMPTABLES**

- Il s'agit du 2<sup>ème</sup> exercice comptable du Fonds de Dotation « ADOS – ELEONORE FOURNIER ».  
Cet exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
  - continuité de l'exploitation

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
- Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :
  - du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations;
  - des règlements n°2002-10 relatif aux amortissements et dépréciations d'actifs et n°2004-06 relatif à la définition et la comptabilisation des actifs.

## **B. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES**

- Il n'a pas été dérogé, au cours de l'exercice, aux principes comptables.

## **C. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES**

### **CREANCES ET DETTES**

- Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.